

Elections législatives du 12 Mars 1978
Département de la Somme
5e circonscription

VOTER PELIGRY C'EST VOTER SOCIALISTE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous souhaitez que le Pouvoir change de mains.

Face à une Droite usée qui se maintient au Gouvernement par tous les artifices possibles, vous avez une Gauche généreuse mais divisée.

Ma candidature est celle d'une militante socialiste convaincue qui ne peut ni ne veut accepter la division politique de notre pays en deux clans.

Les électrices et les électeurs de la 5e circonscription de la Somme ne se reconnaissent ni dans l'actuelle majorité ni dans l'alliance socialiste-communiste.

Il nous faut donc trouver ensemble une troisième voie socialiste et démocrate entre le capitalisme et le communisme.

Nous voulons pour notre pays un Avenir de Paix, de Liberté, de Progrès Economique et de Justice Sociale.

La politique économique et sociale que je souhaite avec vous doit se différencier de celle du Gouvernement et de celle du programme commun.

L'Etat ne doit ni Laisser faire, ni Tout faire.

Dans un cas, il privilégie les grandes forces capitalistes. Dans l'autre, il étouffe l'initiative privée au profit d'une bureaucratie anonyme.

Ce que je vous propose c'est une solution intermédiaire compatible avec le socialisme démocratique qui est au fond la grande aspiration de notre pays.

Le Gouvernement en liaison avec le Parlement doit orienter l'économie - l'initiative privée subsistant, mais à l'intérieur de ce cadre.

Ce que nous voulons, c'est concilier le principe démocratique qui doit donner aux citoyennes et aux citoyens la maîtrise des choix d'un développement économique avec le besoin d'efficacité qui anime tous les Socialistes.

Pour une France plus juste et plus humaine,
pour un réel changement démocratique,

Vous voterez

Jacqueline PELIGRY

Candidate Républicaine Socialiste

Remplaçante éventuelle :

Paulette HANDEL

POUR UNE VERITABLE POLITIQUE SOCIALE

S M I C à 2400f

Revalorisation du minimum vieillesse (à 1300f par mois) et des allocations familiales (50% en deux temps)

Attribution de la moitié du S.M.I.C. à tous les chômeurs indemnisés, des deux tiers du S.M.I.C. aux chômeurs chefs de famille.

Création de 400 000 emplois en 1978.

Retraite possible à taux plein à soixante ans pour les hommes et à cinquante cinq ans pour les femmes.

Répercussion dégressive de la hausse du S.M.I.C. jusqu'à quatre fois celui-ci, soit environ 9600f

Allongement du congé de maternité jusquà dix-huit semaines.

Généralisation de la cinquième semaine de congés payés.

Blocage temporaire des prix et maintien du taux d'inflation à moins de 10% en 1978.

Interdiction de fait de licencier pour raison économique mais possibilité de crédits et d'aide financière pour les entreprises en difficulté temporaire.

Taxe sur les gros consommateurs industriels d'énergie.

Institution d'un impôt sur le capital des sociétés (en excluant les dettes), sur les fortunes dépassant 2 millions de francs.

Vu la candidate

Imp. Séri-color Amiens